

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

visant les actions de la société

SCHAEFFER-DUFOUR

initée par

H.G.D. PARTICIPATIONS

présentée par



Neuflyze OBC Corporate Finance

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE L'INITIATEUR



Le présent document relatif aux informations de la société H.G.D. Participations a été déposé le 13 novembre 2015 auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») et sera diffusé le 16 novembre 2015, conformément à l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et à l'instruction 2006-07. Ce document a été établi sous la responsabilité de H.G.D. Participations.

Le présent document complète la note d'information relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par H.G.D. Participations et visée par l'AMF le 12 novembre 2015 sous le numéro 15-575.

Des exemplaires de ce document d'information sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

H.G.D. PARTICIPATIONS
66, rue Jean-Baptiste Lebas
59910 Bondues

NEUFLIZE OBC CORPORATE FINANCE
3, avenue Hoche
75008 Paris

Un communiqué financier sera diffusé au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

1.	CONTEXTE ET MOTIFS DE L'OPERATION	3
1.1.	Contexte de l'Offre	3
1.2.	Motifs de l'Offre	4
2.	PRESENTATION DE L'INITIATEUR.....	7
2.1.	Renseignements de caractère général H.G.D. Participations	7
2.1.1.	Dénomination sociale (article 2 des statuts)	8
2.1.2.	Forme juridique (article 1 ^{er} des statuts)	8
2.1.3.	Siège social (article 3 des statuts)	8
2.1.4.	Registre du commerce et des sociétés	8
2.1.5.	Durée (article 5 des statuts)	9
2.1.6.	Objet social (article 4 des statuts).....	9
2.1.7.	Exercice social (article 25 des statuts)	9
2.2.	Renseignements de caractère général concernant le capital de H.G.D. Participations	10
2.2.1.	Apports (article 6 des statuts).....	10
2.2.2.	Capital social (article 7 des statuts)	11
2.2.3.	Modifications du capital (article 8 des statuts).....	11
2.2.4.	Forme des actions – Libération des actions (article 10 des statuts)	11
2.2.5.	Droits et obligations attachés aux actions (article 11 des statuts).....	11
2.2.6.	Dividendes.....	12
2.3.	Administration, direction générale et contrôle de H.G.D. Participations	12
2.3.1.	Conseil d'administration (article 18 des statuts).....	12
2.3.2.	Direction de la société (article 19 des statuts).....	12
2.3.3.	Commissaires aux comptes.....	12
2.4.	Patrimoine, situation financière, résultats	13
2.4.1.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	13
2.4.2.	Rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2014.....	15
2.4.3.	Comptes annuels et situation semestrielle	20
2.4.3.1.	Bilan.....	20
2.4.3.2.	Compte de résultat	21
2.4.4.	Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2014.....	22
2.4.5.	Rapport spécial des commissaires aux comptes	26
3.	MODALITES DE FINANCEMENT DE L'OFFRE	27
3.1.	Frais liés à l'Offre	27
3.2.	Coût et mode de financement de l'Offre	27
3.3.	Frais de courtage et rémunération des intermédiaires	27
4.	PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT	28

Le présent document est établi par H.G.D. Participations, société anonyme au capital de 3.623.769 euros dont le siège social est situé au 66 Rue Jean-Baptiste Lebas – 59910 BONDUES, et dont le numéro d'identification est 380 734 129 RCS LILLE METROPOLE ("**H.G.D. Participations**" ou l' "**Initiateur**") conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, dans le cadre du dépôt de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par H.G.D. PARTICIPATIONS visant le solde des actions SCHAEFFER-DUFOUR ("**Schaeffer-Dufour**" ou la "**Société**") non détenues à ce jour par H.G.D. PARTICIPATIONS au prix de 29,00 euros par action (l' "**Offre**").

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le Compartiment C d'Euronext Paris ("**Euronext**") sous le code ISIN FR0000064511 (les "**Actions**").

A la date du dépôt de l'Offre, H.G.D. PARTICIPATIONS détient 688.695 actions SCHAEFFER-DUFOUR représentant 86,3% des actions et 85,5% des droits de vote théoriques de la Société.

L'Offre est réalisée selon la procédure simplifiée régie par les articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

Il est précisé qu'entre le 13 et le 28 novembre 2015, l'Initiateur se verra attribuer 119.673 droits de vote doubles, suite à l'expiration d'une période de conservation de deux ans consécutive à une opération d'apports de titres de la Société à l'Initiateur en 2013.

Il est en outre précisé que 18 actionnaires familiaux de la Société se sont engagés à apporter à l'Initiateur, sous forme d'un apport en nature rémunéré par l'émission à leur profit d'actions de l'Initiateur, un total de 52.887 actions de la Société qu'ils détiennent en pleine propriété, sur la base d'une valorisation de 29,00 euros par action de la Société.

L'Initiateur, qui devrait détenir à l'issue de l'Offre, compte tenu des intentions et engagements d'apports en nature et en titres dans le cadre de l'Offre, plus de 95% du capital et des droits de vote de la Société, compte mettre en œuvre une procédure de retrait obligatoire, conformément aux dispositions des articles 237-14 à 237-19 du règlement général de l'AMF.

Le contexte et les modalités de l'Offre sont détaillés dans la note d'information établie par l'Initiateur ayant reçu le visa de l'AMF n°15-575 en date du 12 novembre 2015 disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et qui peut être obtenue sans frais auprès de H.G.D. Participations et de la Banque Neuflyze OBC.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 I du règlement général de l'AMF, la banque Neuflyze OBC, en tant qu'établissement présentateur de l'Offre agissant pour le compte de l'Initiateur, garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

1. CONTEXTE ET MOTIFS DE L'OPERATION

1.1. Contexte de l'Offre

Schaeffer-Dufour est une société créée en 1912, qui avait initialement pour objet l'exploitation d'établissements spécialisés dans le textile en France et en Afrique. Au fur et à mesure des mutations économiques, la Société s'est désengagée de ses activités dans la filière textile pour devenir

aujourd'hui une société sans objet industriel et dont l'actif est essentiellement composé de titres de participation et de valeurs mobilières de placement.

La structure actuelle du capital et des droits de vote de la Société est issue de diverses opérations intervenues notamment au cours des années 2011 à 2013.

Aux termes d'engagements conclus entre le 15 mars et le 3 mai 2011, seize membres de la famille Dufour ainsi que la société A. Salmon SAS¹ se sont engagés à apporter à la société H.G.D. Participations tout ou partie de leurs actions Schaeffer-Dufour, représentant 27,65% du capital et 28,75% des droits de vote de la Société. A l'issue de cette opération, l'Initiateur devait détenir, directement et indirectement, 37,36% du capital et 24,17% des droits de vote de la Société. H.G.D. Participations a donc déposé un projet d'offre publique aux termes de laquelle elle s'est engagée irrévocablement à acquérir la totalité des actions Schaeffer-Dufour non détenues directement et indirectement par elle (voir notamment la Décision n° 211C1012 en date du 21 juin 2011).

A l'issue de cette offre (soit le 29 août 2011), H.G.D. Participations détenait :

- individuellement, 46,75% du capital et 30,96% des droits de vote de la Société ;
- de concert avec la société Techniphoto SAS ainsi que Messieurs Luc Dufour et François-Régis Motte, 64,96% du capital et 55,08% des droits de vote de la Société.

Au mois d'octobre 2013, l'AMF a octroyé à H.G.D. Participations une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de la Société. La demande faisait suite à l'octroi de droits de vote doubles au bénéfice de H.G.D. Participations à deux reprises en 2012 et 2013, accroissant dans les deux cas sa participation initialement comprise entre 30% et 50% de plus de 2% en moins de douze mois consécutifs, ainsi qu'au regroupement des participations directes et indirectes des familles Dufour et Salmon au bénéfice de la société H.G.D. Participations. Considérant que ces opérations concernaient un actionnaire appartenant à un concert préalable et majoritaire, l'Autorité des marchés financiers a accepté la demande de dérogation sur le fondement de l'article 234- 6° de son règlement général (cf. Décision n° 213C1565 en date du 16 octobre 2013).

1.2. Motifs de l'Offre

La structure de l'actionnariat de H.G.D. Participations a évolué au cours des derniers exercices, notamment par le biais d'augmentations de capital telles que présentées au sein de la section 1.4.1 de ce document. A la date de la présente note, la composition de l'actionnariat de l'Initiateur est la suivante :

¹ Société par actions simplifiée contrôlée par la famille Salmon.

Actionnaires	Actions	% du capital	Droits de	
			vote (DDV)	% des DDV
Société Techniphoto (1)	272 918	33,9%	272 918	33,9%
François-Régis Motte	128 560	16,0%	128 560	16,0%
Société A. Salmon (2)	59 548	7,4%	59 548	7,4%
Société Fimarcq (3)	40 286	5,0%	40 286	5,0%
Autres actionnaires familiaux (4)	303 970	37,7%	303 970	37,7%
Total	805 282	100,0%	805 282	100,0%

(1) Société contrôlée par M. Vincent Dufour

(2) Société contrôlée par la famille Salmon, actionnaire historique de Schaeffer-Dufour

(3) Société contrôlée par Hugues Motte

(4) Autres actionnaires détenant moins de 3% du capital

L'Initiateur détient directement 688.695 actions Schaeffer-Dufour, représentant 86,3% de son capital et 85,5% des droits de vote de la Société². La composition de l'actionnariat de la Société est à ce jour la suivante :

Actionnaires	Actions	% du capital	Droits de	
			vote (DDV)	% des DDV
HGD Participations	688 695	86,3%	1 087 716	85,5%
Autres actionnaires nominatifs*	84 650	10,6%	159 083	12,5%
Autres actionnaires au porteur	24 892	3,1%	24 892	2,0%
Total	798 237	100,0%	1 271 691	100,0%

* principalement membres de la famille Dufour

Il est précisé qu'entre le 13 et le 28 novembre 2015, l'Initiateur se verra attribuer 119.673 droits de vote doubles suite à l'expiration d'une période de conservation de deux ans consécutive à l'opération d'apports de titres de la Société à l'Initiateur en 2013 (voir ci-dessus).

L'Initiateur n'a procédé à aucun achat de titres au cours des 12 derniers mois.

Il est précisé que 18 actionnaires familiaux de la Société (les « **Apporteurs** ») se sont engagés à apporter à l'Initiateur, sous forme d'un apport en nature rémunéré par l'émission à leur profit d'actions de l'Initiateur, un total de 52.887 actions de la Société qu'ils détiennent en pleine propriété (les « **Apports** »)³ sur la base d'une valorisation de 29,00 euros par action de la Société.

L'Initiateur a déposé, à cet égard, une requête en vue de la nomination d'un commissaire aux apports auprès du tribunal de commerce de Lille Métropole. Il est prévu que les opérations d'Apports soient réalisées au plus tard le 20 novembre 2015.

A la connaissance de l'Initiateur, à l'issue des opérations d'Apports, le capital et les droits de vote de la Société seront répartis ainsi qu'il suit (avec prise en compte de l'attribution de 119.673 droits de votes doubles à H.G.D. Participations entre le 13 et le 28 novembre 2015) :

² Sur la base d'un capital composé de 798.237 actions représentant 1.271.691 droits de vote, conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

³ Soit, à la connaissance de l'Initiateur, au 8 octobre 2015, un nombre de 52.887 actions de la Société, représentant 6,63% du capital et 7,45% des droits de vote sur la base d'un nombre total de 798.237 actions et de 1.271.691 droits de vote de la Société en application de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

Actionnaires	Actions	% du capital	Droits de	
			vote (DDV)	% des DDV
HGD Participations	741 582	92,9%	1 260 276	93,4%
Autres actionnaires nominatifs*	33 505	4,2%	66 047	4,9%
Autres actionnaires au porteur	23 150	2,9%	23 150	1,7%
Total	798 237	100,0%	1 349 473	100,0%

* principalement membres de la famille Dufour

Il n'existe, à la connaissance de l'Initiateur, aucun autre titre de capital ou instrument financier susceptible de donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de votes de la Société.

Hormis les engagements d'Apports susvisés, il est précisé que 6 actionnaires de la Société se sont engagés à céder leurs titres à l'Initiateur dans le cadre de l'Offre. Ces engagements portent sur l'intégralité de leurs titres (à l'exception de ceux le cas échéant apportés en nature à l'Initiateur ainsi qu'il est indiqué ci-dessus), à savoir un total de 16.548 actions représentant 2,1% du capital et 1,9% des droits de vote de la Société.

En outre, Techniphot et Vincent Dufour, en tant qu'administrateurs de la Société, ont annoncé leur intention d'apporter l'intégralité de leurs titres à l'Offre, à savoir respectivement 763 et 281 titres.

Compte tenu de ces intentions et engagements, à l'issue de l'Offre et des Apports susvisés (en supposant qu'aucun autre actionnaire n'apporte d'actions dans le cadre de l'Offre), la répartition du capital et des droits de vote de Schaeffer-Dufour serait la suivante :

Actionnaires	Actions	% du capital	Droits de	
			vote (DDV)	% des DDV
HGD Participations	759 174	95,1%	1 276 824	95,1%
Autres actionnaires nominatifs*	25 794	3,2%	52 432	3,9%
Autres actionnaires au porteur	13 269	1,7%	13 269	1,0%
Total	798 237	100,0%	1 342 525	100,0%

* principalement membres de la famille Dufour

Compte tenu de la liquidité quasi inexistante du titre Schaeffer-Dufour, il apparaît que ni la Société, ni ses actionnaires, ne tirent véritablement de bénéfice de l'admission des actions Schaeffer-Dufour aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris qui s'avère en outre couteuse pour la Société.

En conséquence, l'Initiateur, qui détiendra plus de 95% du capital et des droits de vote de la Société à l'issue de l'Offre, compte mettre en œuvre une procédure de retrait obligatoire, conformément aux dispositions des articles 237-14 et suivants du règlement général.

Il est précisé qu'il n'existe pas d'autres accords susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de l'Offre ou son issue.

2. PRESENTATION DE L'INITIATEUR

2.1. Renseignements de caractère général H.G.D. Participations

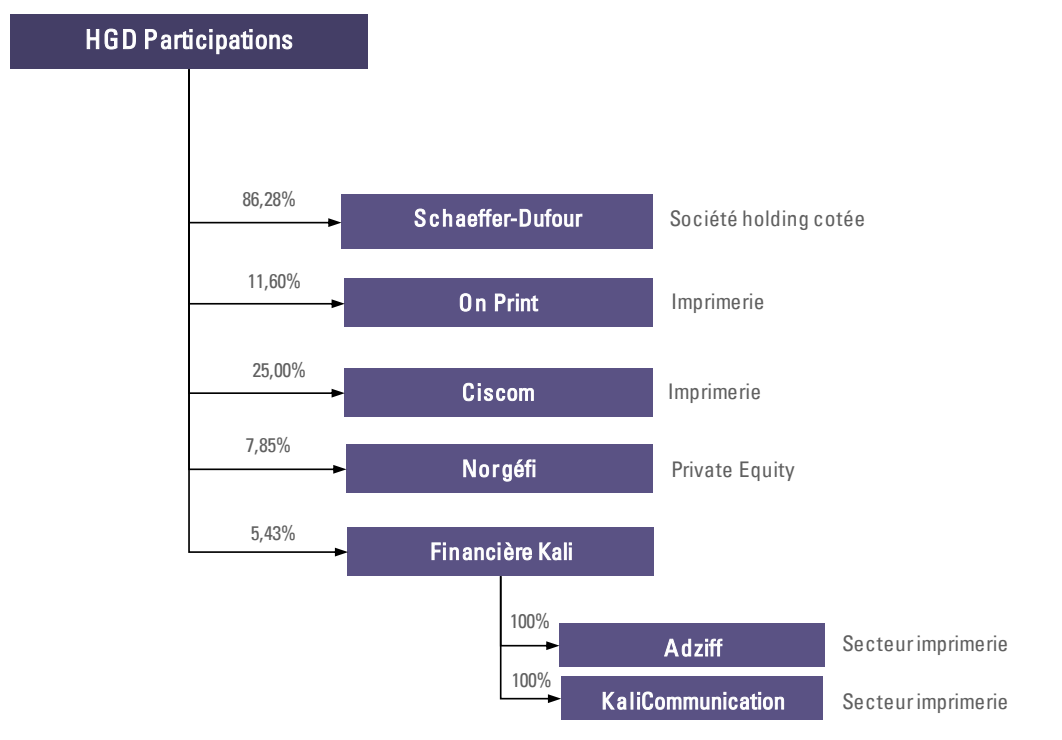
H.G.D. Participations est une société holding familiale créée en juillet 2008, qui comprend, dans son objet social, l'achat, la vente et la détention de tous titres de participations dans toutes entreprises, groupements d'intérêts économiques ou sociétés française ou étrangères créées ou à créer.

Son actif est principalement constitué de sa participation à hauteur de 86,3% du capital de la société Schaeffer-Dufour, d'une participation minoritaire dans Norgéfi qui regroupe des participations au sein de fonds de private equity gérés par le Groupe Siparex, et enfin de participations minoritaires au sein de sociétés d'imprimerie, également participations minoritaires du groupe Schaeffer-Dufour, à l'exception de Ciscom.

Ciscom est une entreprise proposant des prestations de services dans le domaine du routage de documents, qui emploie une dizaine de salariés à Lys-Lez-Lannoy (59390). La société a réalisé un chiffre d'affaires de 3 millions d'euros à fin décembre 2014.

Les informations liées à Schaeffer-Dufour ainsi qu'aux participations minoritaires de H.G.D. Participations sont disponibles au sein de la note relative aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Schaeffer-Dufour.

Organigramme



2.1.1. Dénomination sociale (article 2 des statuts)

La dénomination sociale de la Société demeure : H.G.D. Participations

2.1.2. Forme juridique (article 1^{er} des statuts)

La société a été constituée sous la forme d'une société anonyme aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04 Janvier 1991.

Elle a été transformée en société par actions simplifiée aux termes d'une décision unanime des actionnaires réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 23 Avril 2008.

Les statuts ont fait l'objet d'une refonte complète aux termes de l'Assemblée Générale du 16 Mai 2011.

La société continue d'exister entre les propriétaires des actions ci-après créées et de toutes celles qui le seraient ultérieurement.

Elle est régie par :

- les dispositions des articles L. 227-1 à L. 227-20 et L. 244-1 à L. 244-4 du Code de commerce ;
- dans la mesure où elles sont compatibles avec les dispositions particulières aux sociétés par actions simplifiées, les dispositions relatives aux sociétés anonymes, à l'exception des articles L. 225-17 à L. 225-126 du Code de commerce et les dispositions générales relatives à toute société des articles 1832 à 1844-17 du Code civil ;
- les dispositions des statuts.

Elle fonctionne indifféremment sous la même forme avec un ou plusieurs associés.

La société n'est pas et n'entend pas devenir une société réputée faire publiquement appel à l'épargne, conformément aux dispositions de l'article L. 227-2 du Code de commerce. Tout appel public à l'épargne lui est interdit sous sa forme actuelle de société par actions simplifiée.

Elle peut émettre toutes valeurs mobilières définies à l'article L. 211-2 du Code monétaire et financier, donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts.

2.1.3. Siège social (article 3 des statuts)

Le siège social reste fixé à Bondues (59910) 66, rue Jean-Baptiste Lebas.

2.1.4. Registre du commerce et des sociétés

Le numéro unique d'identification de la Société est le 380.734.129 RCS Roubaix-Tourcoing.

2.1.5. Durée (article 5 des statuts)

La durée de la société reste fixée à quatre-vingt dix-neuf (99) années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Cette durée peut par décision de la collectivité des associés délibérant dans les conditions prévues pour les décisions extraordinaires, être prorogée une ou plusieurs fois sans que chaque prorogation puisse excéder quatre-vingt dix-neuf (99) ans.

2.1.6. Objet social (article 4 des statuts)

La Société continue d'avoir pour objet social :

- L'achat, la vente et la détention de tous titres de participations et la gestion de ces participations dans toutes entreprises, groupements d'intérêts économiques ou sociétés françaises ou étrangères, créés ou à créer, et ce notamment par voie de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de souscription, d'achat ou de vente de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts, titres cotés ou non cotés ou de participations dans toutes sociétés, entreprises, sociétés en participation ou groupements divers, ainsi que par voie de fusion, d'alliance, de commandite, d'association en participation ou de prise de dation en location ou location-gérance de tous biens et / ou autres droits ;
- L'assistance de ces entreprises et sociétés par la fourniture de prestations de services de toute nature, notamment administratives, commerciales, comptables, informatiques, de marketing, de financement, de gestion, de contrôle et de direction au profit de ses filiales et participations, et d'une manière générale, le développement et l'assistance à toute entreprise ;
- Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement ;
- La participation, directe ou indirecte, de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

2.1.7. Exercice social (article 25 des statuts)

L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de H.G.D. Participations

2.2.1. Apports (article 6 des statuts)

Les apports fait à la constitution de la société et formant le capital d'origine ont tous été des apports de numéraire soit 250.000 francs.

Suivant la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 Juin 1999, une somme de 344.194 francs prélevée sur les réserves réglementées conformément aux dispositions de l'article 219 I f du Code général des impôts et une somme de 717.720 francs prélevée sur le compte réserve ordinaire a été incorporée au capital.

Suivant décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Juillet 2002, une somme de 51.839 euros prélevée sur les réserves réglementées conformément aux dispositions de l'article 219 I f du Code général des impôts et une somme de 661 euros prélevée sur le compte réserve ordinaire a été incorporée au capital.

Lors de l'Assemblée Générale en date du 04 Juin 2010, il a été décidé d'augmenter le capital social s'élevant à 252.500 euros d'une somme de 122.500 euros par prélèvement direct sur le poste « Autres Réserves », le capital social étant ainsi porté de 252.500 euros à 375.000 euros pour 2.500 actions de 150 euros.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 Juillet 2011, le capital social a été augmenté d'une somme de 1.145.690 euros par voie d'apport en nature consenti par des actionnaires de 229.192 actions de la société Schaeffer-Dufour, société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 6.319.476,23 euros, divisé en 828.831 actions, dont les actions sont admises aux négociations sur le marché Euronext Paris Compartiment C, Code ISIN FR0000064511, ayant son siège social à Bondues (59910) 66, rue Jean Baptiste Lebas, et immatriculée sous le numéro 945.450.716 au Registre du Commerce et des Sociétés de Roubaix-Tourcoing, ledit apport étant évalué à 5.500.608 euros, et le capital social étant ainsi porté de 375.000 euros à 1.520.960 euros. Aux termes de cet apport, il a été constitué une prime d'apport de 4.354.648 euros.

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 Juin 2012 et des décisions du Conseil d'Administration en date du 25 septembre 2012, il a été décidé d'augmenter le capital social s'élevant à 1.520.959,50 euros d'une somme de 225.000 euros par l'émission de 50.000 actions nouvelles de numéraire de 4,50 euros de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 17,10 euros par action, le capital social étant ainsi porté de 1.520.959,50 euros à 1.745.959, 50 euros.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 juin 2013, il a été décidé d'augmenter le capital social s'élevant à 1.745.959,50 euros d'une somme de 87.295,50 euros par prélèvement direct sur le poste « Autres Réserves ». En représentation de ladite augmentation, 19.399 actions nouvelles de numéraire de 4,50 euros de valeur nominale chacune ont été créées et attribuées gratuitement aux associés de la Société, le capital social étant ainsi porté de 1.745.959,50 euros à 1.833.255 euros.

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 Juin 2013 et des décisions du Conseil d'Administration en date du 18 Octobre 2013, il a été décidé d'augmenter le capital social s'élevant à 1.833.255 euros d'une somme de 112.500 euros par l'émission de 25.000 actions nouvelles de numéraire de 4,50 euros de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 17,30 euros par action, le capital social étant ainsi porté de 1.833.255 euros à 1.945.755 euros.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 Novembre 2013, le capital social a été augmenté d'une somme de 1.348.578 euros par voie d'apport en nature consenti par des actionnaires de 299.684 actions de la société Schaeffer-Dufour, société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 6.226.456,54 euros, divisé en 816.631 actions, dont les actions sont admises aux négociations sur le marché Euronext Paris Compartiment C, Code ISIN FR0000064511, ayant son siège social à Bondues (59910) 66, rue Jean Baptiste Lebas, et immatriculée sous le numéro 945.450.716 au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole, ledit apport étant évalué à 6.533.111,20 euros, et le capital social étant ainsi porté de 1.945.755 euros à 3.294.333 euros. Aux termes de cet apport, il a été constitué une prime d'apport de 5.184.533,20 euros.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 juin 2015, il a été décidé d'augmenter le capital social s'élevant à 3.294.333 euros d'une somme de 329.436 euros par prélèvement direct sur le poste « Autres Réserves ». En représentation de ladite augmentation, 73.208 actions nouvelles de numéraire de 4,50 euros de valeur nominale chacune ont été créées et attribuées gratuitement aux associés de la société, le capital social étant ainsi porté de 3.294.333 euros à 3.623.769 euros.

2.2.2. Capital social (article 7 des statuts)

Le capital social est fixé à la somme de TROIS MILLIONS SIX CENT VINGT-TROIS MILLE SEPT CENT SOIXANTE-NEUF EUROS (3.623.769 €), divisé en en HUIT CENT CINQ MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT DEUX (805.282) actions de QUATRE EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (4,5 €) chacune, de même catégorie, entièrement libérées et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

2.2.3. Modifications du capital (article 8 des statuts)

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti conformément aux lois et règlements en vigueur.

2.2.4. Forme des actions – Libération des actions (article 10 des statuts)

La société ne pouvant faire appel public à l'épargne, les actions émises par la société sont obligatoirement nominatives.

2.2.5. Droits et obligations attachés aux actions (article 11 des statuts)

Toute action donne droit à une part nette proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente dans les bénéfices et réserves ou dans l'actif social lors de toute distribution, amortissement ou répartition, au cours de la vie de la société, comme en cas de liquidation, ceci dans les conditions et modalités par ailleurs stipulées dans les présents statuts.

Chaque action donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives ou assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

2.2.6. Dividendes

Les montants des dividendes par action versés au titre des cinq derniers exercices sont les suivants :

	2010	2011	2012	2013	2014
Montant du dividende	Dividende global de 45.000,00 euros	Dividende global de 182.515,20 euros	Néant	Néant	Néant

2.3. Administration, direction générale et contrôle de H.G.D. Participations

2.3.1. Conseil d'administration (article 18 des statuts)

La société est administrée par un Conseil d'Administration, composé de cinq (5) à douze (12) administrateurs, qui sont soit des personnes physiques soit des personnes morales, associés de la société.

En date de la présente note, le conseil d'administration de H.G.D. Participation est composé des membres suivant :

- Monsieur Vincent Dufour (Président)
- Monsieur Hubert Devaux
- Monsieur François-Régis Motte
- Monsieur Gaston Dufour
- Monsieur Luc Dufour
- La société Techniphoto, représentée par Monsieur Hervé Dufour
- La société A. Salmon, représentée par Monsieur René Salmon

2.3.2. Direction de la société (article 19 des statuts)

La société est représentée à l'égard des tiers par un Président qui est obligatoirement une personne physique, choisi parmi les membres du Conseil d'Administration.

En date de la présente note, le Président de H.G.D. Participations est Monsieur Vincent Dufour.

Le Président peut être assisté d'un Directeur Général qui est obligatoirement une personne physique, choisi ou non parmi les membres du Conseil d'Administration.

2.3.3. Commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires (mandatés pour 6 exercices sociaux lors de l'AG de juin 2015 en remplacement de BDL Audit)

KPMG S.A.

MARCQ EN BARŒUL (59700) 159 Avenue de la Marne, immatriculée sous le numéro 775.726.417 au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE

Commissaires aux comptes suppléants (mandatés pour 6 exercices sociaux lors de l'AG de juin 2015 en remplacement de Monsieur Michel Demode)

SALUSTRO REYDEL

PARIS LA DEFENSE CEDEX (92939) Immeuble Le Palatin - 3 Cours du Triangle,
immatriculée sous le numéro 652.044.371 au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE

2.4. Patrimoine, situation financière, résultats

2.4.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels



Patrick Chavalle
Frédéric Delmart
Alain Fontaine
Cyrille Languille
Arnaud L'Herminé
Isabelle Taranne
Eric Vanneste
Commissaires aux Comptes Associés

H.G.D. PARTICIPATIONS
Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 3.294.333 Euros
66, rue Jean Baptiste Lebas
59910 BONDUES

RCS ROUBAIX TOURCOING B 380 734 129

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société H.G.D. PARTICIPATIONS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à CAMBRAI le 3 juin 2015

SARL BDL AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de DQ/UA1



Cyril LANGUILLE
Commissaire aux Comptes Associé

2.4.2. Rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2014

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2014

Chers Associés,

Conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2014 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Activité de la Société

L'activité actuelle de notre Société se décompose comme suit :

- contribution au développement des activités des filiales,
- gestion de notre participation dans la société Schaeffer-Dufour,
- accompagnement des besoins de financement de Norgefi,
- accompagnement de la société Techniphoton dans des opérations de croissance externe.

Nouvelles des filiales

- Schaeffer-Dufour : L'exercice 2014 n'a pas été favorable à la société en termes de résultats. Les marchés financiers qui génèrent l'essentiel de ses profits ces dernières années ont marqué une pause l'année dernière. Le résultat financier proche de 5 millions d'euros en 2013 s'est contracté à 1,79 million d'euros en 2014.
Le recentrage de ses activités dans le capital risque autour de sa filiale Norgefi se déroule conformément au plan prévu. Il s'agit d'une opération de long terme qui ne génère pas de profit dans l'immédiat.

Par ailleurs, l'activité imprimerie évolue toujours dans un environnement difficile nécessitant de continuel ajustements pour s'adapter aux marchés. Ainsi, la société Schaeffer-Dufour a procédé à l'acquisition en date du 30 Septembre 2014, aux côtés des sociétés Techniphoto et Salmon et Compagnie, de la société Mag 5/S.F qui possède la filiale Sopédi, située à Wissous, celle-ci étant spécialisée dans le domaine de l'imprimerie, de la publicité et des relations publiques sur le secteur parisien. En parallèle, la société Schaeffer-Dufour a cédé, aux côtés des sociétés Techniphoto et Salmon et Compagnie, les actions lui appartenant au sein de la société Typoform à la société Mag 5/S.F, le but étant de former avec les deux structures Typoform et Sopédi un pôle parisien destiné à l'imprimerie avec une direction unique pour les deux sociétés.

Son résultat final ressort à 554 K€ en raison de l'encaissement d'un dividende de 733 K€ en provenance de la société Salmon et Compagnie.

- Norgefi : Elle réalise un résultat net de 190 K€ en 2014 contre 317 K€ lors de l'exercice précédent qui avait bénéficié du boni de liquidation du fonds Siparex Nord et d'un meilleur dividende de la part de Siparex Associés. Les apports en compte courant pour abonder les souscriptions dans les fonds Siparex Midcap 2 et Midmarket 3 s'établissent à 8,1 M€ dont plus de 600 K€ pour notre part.
- Financière Kali : Le chiffre d'affaires continue de s'effriter. Le résultat de la filiale Kali Communication se maintient autour du million d'euros grâce à la bonne maîtrise des charges. La concurrence est très active, particulièrement avec l'arrivée de groupes étrangers très présents tant en termes de marketing que de rachats d'entreprises. Nous sommes en train de transformer Kali Communication en un pur acteur Web, toutes les activités de production étant réparties dans les unités industrielles du Groupe afin de bénéficier de meilleurs prix de revient.
- On Print : Ils sont entrés en phase de commercialisation dans le courant de l'année 2014. Malgré l'intérêt rencontré par les différents utilisateurs potentiels, il a fallu un certain temps pour signer les premiers contrats, et les premières facturations ne sont intervenues que dans le courant du dernier trimestre 2014. Compte tenu d'un budget de fonctionnement aux alentours de 1,2 M€, la perte d'exploitation s'établit à 840 K€. Une nouvelle augmentation de capital de 300 K€ a été initiée dans le courant du premier semestre 2015 pour donner à cette société les moyens indispensables à son développement. Compte tenu des éléments en notre possession, la perte d'exploitation devrait être réduite à environ 300 K€ en 2015.
- Ciscom : Après la prise d'une participation majoritaire par le Groupe Techniphoto en date du 16 Juillet 2013 au sein de la société Ciscom, son activité s'est développée favorablement puisque le chiffre d'affaires a représenté 3.119 K€ au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014, en nette accélération sur l'exercice précédent, et que le résultat net s'est soldé par un bénéfice de 59,8 K€ contre 4,7 K€ lors de l'exercice précédent, traduisant ainsi le redéploiement de ses activités.

Comptes sociaux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

- **Compte de résultat :**

Notre résultat d'exploitation reste négatif tout comme lors de l'exercice précédent à 84 K€, dont 70 K€ imputables à l'amortissement des frais de l'OPA sur la société Schaeffer-Dufour.

Quant au résultat financier, il s'établit déficitaire à 33 K€ contre un résultat financier bénéficiaire à 390 K€ en 2013, compte tenu de l'absence de dividendes distribués par la société Schaeffer-Dufour.

De ce fait, le résultat net final au 31 Décembre 2014 ressort négatif à 118.773,10 €.

- **Bilan :**

Les immobilisations financières sont constantes par rapport à l'exercice précédent et s'élèvent à 17,35 M€.

Les capitaux propres représentent près de 16 M€ après imputation de la perte de 2014, soit environ 92 % du total bilan.

- **Projet d'affectation du résultat :**

Nous vous proposons donc d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 s'élevant à 118.773,10 euros de la manière suivante :

- En totalité au débit du poste « Autres réserves » soit : (118.773,10) euros qui s'élevait 980.642,92 euros, et qui de ce fait passerait à 861.869,82 euros

- **Rappel des dividendes distribués :**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les sommes distribuées au titre des trois exercices précédents :

- **Exercice 2013 :** Néant
- **Exercice 2012 :** Néant
- **Exercice 2011 :** Dividende global de 182.515,20 euros (éligible à la réfaction de 40 %)

Evénements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Nous accompagnons une nouvelle fois la société On Print dans son développement. Ainsi, lors de la levée de fonds de 300.000 euros proposée en date du 27 Avril 2015 et devenue définitive en date du 04 Juin 2015, notre Société a souscrit à cette augmentation de capital en numéraire et ce à hauteur de 21.800 euros, portant ainsi sa participation à 10,76 %.

Activités en matière de recherche et développement

Eu égard à l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'ensemble de nos investissements ne porteront leurs fruits qu'à un horizon moyen terme. Néanmoins, le versement d'un dividende, durant l'exercice en cours, par notre filiale, la société Schaeffer-Dufour, devrait nous permettre de générer un résultat final bénéficiaire.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Contrôle du Commissaire aux Comptes

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Administration et contrôle de la Société

▪ Situation des mandats des membre du Conseil d'Administration

Nous vous précisons que les mandats des membres du Conseil d'Administration n'arrivent pas à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale.

▪ Situation des mandats des Commissaires aux Comptes :

Les mandats de :

- la société BDL AUDIT, représentée par Monsieur Cyrille LANGUILLE, Commissaire aux Comptes titulaire,

et de :

- Monsieur André DEMODE, Commissaire aux Comptes suppléant,

venant à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale et le Conseil d'Administration ne souhaitant pas les renouveler, nous vous proposons donc de nommer en remplacement, à savoir :

- La société KPMG S.A.,
société anonyme à directoire et conseil de surveillance de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes près la Cour d'Appel de VERSAILLES, dont le siège social est situé à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92939) Immeuble Le Palatin - 3 Cours du Triangle,
immatriculée sous le numéro 775.726.417 au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE, prise en son établissement secondaire sis à MARCQ EN BARCEUL (59700) 159 Avenue de la Marne, immatriculée sous le numéro 775.726.417 au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE,
en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes titulaire,

et

- La société SALUSTRO REYDEL, société anonyme de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes près la Cour d'Appel de VERSAILLES, dont le siège social est situé à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92939) Immeuble Le Palatin - 3 Cours du Triangle, immatriculée sous le numéro 652.044.371 au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant,

et ce pour une période de six (6) exercices sociaux, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 Décembre 2020.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration

2.4.3. Comptes annuels et situation semestrielle

2.4.3.1. Bilan

en k€, au 31/12	31/12/2013	31/12/2014	30/06/2015
Immobilisations incorporelles	155	116	81
Immobilisations corporelles	0	0	0
Immobilisations financières	17 149	17 238	17 481
<i>Autres participations</i>	16 556	16 610	16 632
<i>Créances rattachées à des participations</i>	593	627	849
Total de l'actif immobilisé	17 304	17 354	17 562
Créances	562	17	212
Disponibilités	121	11	29
Total de l'actif circulant	683	29	241
Total actif	17 987	17 383	17 803
Capitaux propres			
<i>Capital</i>	3 294	3 294	3 624
<i>Prime d'émission, de fusion, d'apport...</i>	10 827	10 827	10 827
<i>Réserve légale</i>	175	329	329
<i>Autres réserves</i>	1 508	1 646	1 198
<i>Résultat de l'exercice</i>	294	-119	607
<i>Provisions réglementées</i>	1	2	3
Total des capitaux propres	16 098	15 980	16 588
Provisions pour risques et charges	17	17	17
Dettes			
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	1 540	1 180	820
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	280	190	343
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	52	14	35
Total des dettes	1 872	1 385	1 198
Total passifs	17 987	17 383	17 803

Les éléments relatifs aux comptes annuels sont présentés au sein de l'annexe correspondante en 2.4.4.

Les principales évolutions concernant le premier semestre 2015 sont les suivantes :

- Une augmentation de capital de 21.800 euros a été réalisée au sein de On Print
- La créance de H.G.D. Participations sur Norgafi a été portée à 847 k€ (vs 623 k€).
- Un compte courant de 190 k€ a été mis en place au bénéfice de Financière Kali.
- Les emprunts auprès des divers établissements bancaires de la société ont été partiellement remboursés. Il convient de préciser que deux emprunts supplémentaires ont été mis en place en septembre 2015, notamment afin de financer l'Offre, pour un montant total de 2.500.000 euros.
- Le compte courant de Schaeffer-Dufour au bénéfice de la société a été porté à 342 k€ (vs 190 k€).

2.4.3.2. Compte de résultat

en k€	31/12/2013	31/12/2014	30/06/2015
Produits d'exploitation	0	0	0
Charges d'exploitation	93	84	71
Autres achats et charges externes	29	13	36
Impôts, taxes et versements assimilés	0	0	0
Salaires et traitements	0	0	0
Charges sociales	0	0	0
Dotations aux amortissements sur immobilisations	64	70	35
Autres charges	0	0	0
Résultat d'exploitation	-93	-84	-71
Produits financiers	430	4	695
Charges financières	40	37	16
Résultat financier	391	-33	679
Produits exceptionnels	0	0	0
Charges exceptionnelles	4	2	1
Résultat exceptionnel	-4	-2	-1
Impôt sur les bénéfices	0	0	0
Résultat net de l'exercice	294	-119	607

Les éléments relatifs aux comptes annuels sont présentés au sein de l'annexe correspondante en 2.4.4.

Les principales évolutions concernant le premier semestre 2015 sont les suivantes :

- Les produits financiers sont constitués à hauteur de 689 k€ du dividende lié à la participation de la société au sein de Schaeffer-Dufour (1 euro par action au titre de l'exercice 2014).
- Les charges financières (16 k€) correspondent aux intérêts d'emprunts de la société.

2.4.4. Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2014

1 Faits majeurs

1.1 Evènements principaux de l'exercice

La société HGD Participations a souscrit à concurrence de 40 000,00 Euros à l'augmentation de capital social réalisée par la société On Print en janvier 2014 et détient dorénavant 11,60 % du capital social de cette dernière.

1.2 Changements de méthodes comptables

Néant

1.3 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Tableau 2054, voir Annexe 1.

2.1.2 Tableau des amortissements

Tableau 2055, voir Annexe 2.

2.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les frais d'augmentation de capital sont comptabilisés à l'actif et amortis sur une durée de cinq ans.

2.1.3.1 Amortissements

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Frais d'augmentation de capital	Linéaire	5 ans

2.1.4 Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur prix d'achat, les frais d'acquisition étant inclus dans le coût d'acquisition des titres.

Une dotation aux amortissements dérogatoires est comptabilisée l'exercice d'acquisition ainsi que les quatre ou cinq exercices suivants afin de converger avec le traitement fiscal des frais d'acquisition des titres qui peuvent être amortis sur cinq ans à compter de la date d'acquisition.

2.1.5 Informations sur les postes concernant les entreprises liées

Postes	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
<u>Créances financières diverses :</u>		
Créance Norgefi		622 950 Débit
Compte courant Schaeffer Dufour		190 000 Crédit
<u>Charges financières:</u>		
Compte courant Schaeffer Dufour		491 Débit
<u>Produits financiers :</u>		
Créance Norgefi		4 213 Crédit

2.1.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.1.6.1 Classement par échéance

- Classement par échéance

Tableau 2057 – voir Annexe 3

2.2 Passif

2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

	N-1	+	-	N
Capital social	3 294 333			3 294 333
Primes et réserves	12 508 985	293 521		12 802 506
Résultat	293 521	-118 773	293 521	-118 773
Total	16 096 839	174 748	293 521	15 978 066

2.2.2 Capital social

Au 31/12/2014, le capital social est composé de 732 074 actions de 4,50 Euros de valeur nominale. Aucun mouvement n'est intervenu au cours de l'exercice clos au 31/12/2014.

2.2.3 Provisions pour risques et charges

La société HGD Participations a été victime de détournements frauduleux commis par la comptable de l'entreprise et révélés au début de l'année 2012. Une procédure judiciaire est actuellement en cours.

Une provision pour risques et charges exceptionnels est constituée à concurrence du montant des détournements identifiés (comptabilisés au débit du compte 467000 « autres débiteurs divers »).

	N-1	+	-	N
Provisions pour risques et charges exceptionnels	17 356			17 356
Total	17 356	0	0	17 356

2.2.4 Dettes financières

2.2.4.1 Classement par échéance

Tableau 2057 – voir Annexe 3.

2.2.5 Autres dettes

2.2.5.1 Classement par échéance

Tableau 2057 – voir Annexe 3.

2.2.5.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 300
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	15
Autres dettes	491
Total	14 806

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Résultat d'exploitation

Il s'élève à – 84 137 Euros et correspond essentiellement aux charges externes (13 478 Euros) et à la dotation aux amortissements des frais d'augmentation de capital (70 455 Euros).

3.2 Résultat financier

Il s'élève à – 33 018 Euros et correspond aux intérêts des créances rattachées à des participations (4 213 Euros) diminués des intérêts des emprunts (36 740 Euros) et des intérêts servis aux comptes courants d'associés (491 Euros).

3.3 Résultat exceptionnel

Il s'élève à – 1 618 Euros et correspond aux dotations aux amortissements dérogatoires (activation des frais d'acquisition des titres Ciscor).

3.4 Impôt sur les bénéfices

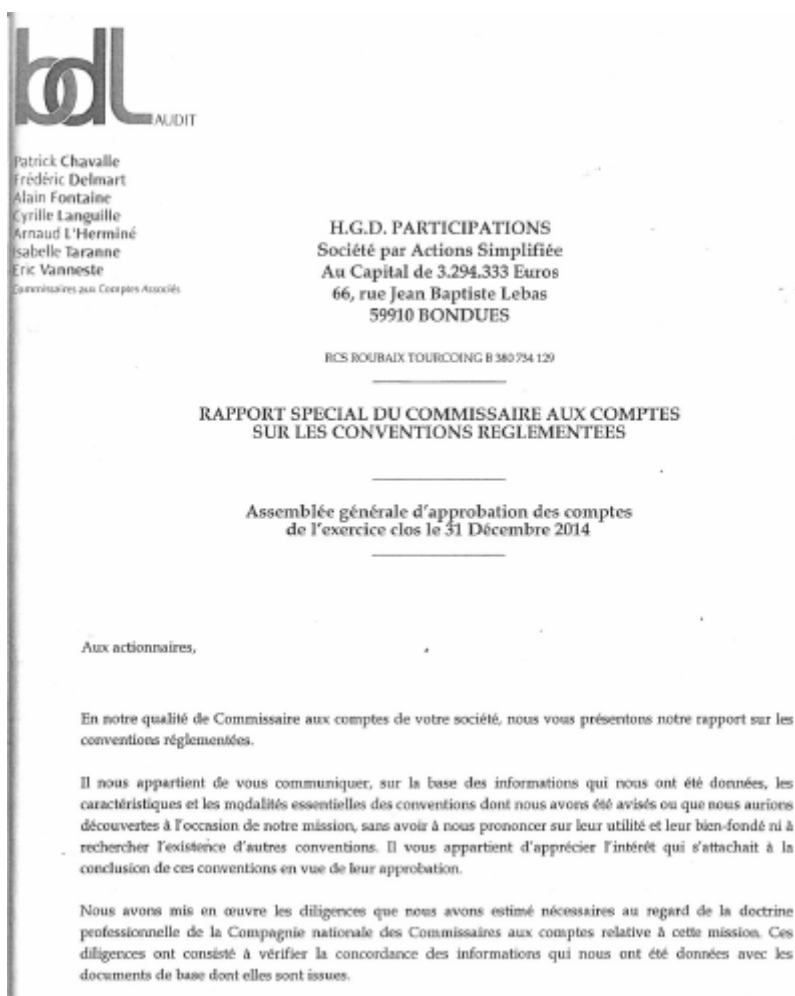
Néant

3.5 Engagements financiers

Les prêts souscrits en 2012 (650 000 Euros chacun) auprès de la BPN et du CIC sont garantis par un nantissement de 80 000 titres Schaeffer Dufour pour une contrevaletur de 1 872 000 Euros.

Les prêts souscrits en 2013 (250 000 Euros chacun) auprès de la BPN et du CIC sont garantis par un nantissement de 29 018 titres Schaeffer Dufour pour une contrevaletur de 650 003 Euros.

2.4.5. Rapport spécial des commissaires aux comptes



CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article 16 des statuts, nous avons été avisés des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, qui sont intervenues au cours de l'exercice.

Compte courant détenu par la société SCHAEFFER-DUFOUR.

Dirigeant concerné : Monsieur Vincent DUFOUR (Président)

Solde créditeur au 31/12/2014 : 190.000,00 €

Charge d'intérêts au 31/12/2014 : 491,43 €

Avance de trésorerie à la société NORGEFI.

Dirigeant concerné : Monsieur Vincent DUFOUR (Président)

Solde au 31/12/2014 : 622.949,74 €

Produits financiers au 31/12/2014 : 4.213,26 €

Fait à CAMBRAI, le 3 juin 2015

SARL BDL AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de DOUAI



Cyrille LANGUILLE
Commissaire aux Comptes associé

3. MODALITES DE FINANCEMENT DE L'OFFRE

3.1. Frais liés à l'Offre

Le montant global des frais exposés par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre, en ce compris notamment les honoraires et autres frais de conseils externes, financiers, juridiques, comptables ainsi que de tous experts et autres consultants et les frais de publicité et de communication est de l'ordre de 200.000 euros (hors taxes).

3.2. Coût et mode de financement de l'Offre

Le coût total de l'Offre (hors frais) en vue de l'acquisition de l'intégralité des 56.655 actions visées par l'Offre par H.G.D. Participations s'élève à un montant maximum de 1.642.995 euros.

L'Offre est financée par endettement bancaire.

3.3. Frais de courtage et rémunération des intermédiaires

L'Initiateur ne prendra en charge aucun frais de courtage ou de rémunération des intermédiaires.

4. PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 13 novembre 2015 et qui sera diffusé le 16 novembre 2015, soit au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction 2006-07 dans le cadre de l'offre initiée par H.G.D. Participations et visant les actions de Schaeffer-Dufour. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Le 13 novembre 2015

Vincent Dufour,
Président de H.G.D. Participations